

PARIS DE L'ABONNEMENT: Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAUX: A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 47

Directeur: ALFRED REBOUX

AGENCE SPECIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^e, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

LE 6 MAI 1890

LES GRÈVES

A ROUBAIX

L'après-midi de lundi a été absolument calme. Il y a toujours beaucoup de curieux et d'ouvriers sur la Grand-Place.

Dans les quartiers et entre autres dans celui de la rue Wallon on ne signale aucun incident. Les patrouilles se succèdent sans interruption. La Grand-Place est occupée par deux escadrons du 42^e régiment de chasseurs à cheval.

A cinq heures un escadron de dragons quitte Roubaix pour se rendre à Hellemmes où, dit-on, la grève s'étend.

M. Emile Moreau à Roubaix

M. Emile Moreau, député de Roubaix est arrivé à midi 40 venant de Paris.

Il est resté dans l'après-midi à l'hôtel de ville, où il a eu un long entretien avec M. le préfet.

A trois heures, M. Moreau était à l'estaminet Carrette, rue d'Alma, où il a eu une entrevue avec les délégués ouvriers démissionnaires.

A cinq heures, il a assisté à une réunion tenue à l'estaminet du Chinois, Place Verte, et dont nous publions le compte-rendu plus loin.

La tentative d'incendie de la rue d'Avalléghem

MM. Maulon, procureur général, Walter, procureur de la République et Legrand, juge d'instruction, ont commencé une enquête sur la tentative d'incendie dont nous avons parlé plus haut.

On est, parait-il, sur le point d'arrêter le coupable.

La démission des délégués ouvriers

Vers quatre heures, l'affiche suivante a été placardée sur les murs de Roubaix:

« Travailleurs,

Après deux réunions successives avec les patrons, présidées par M. le Maire, les patrons nous ayant déclaré ne pouvoir rien accepter, la Commission ayant rempli son mandat, rend sa démission et vous laisse libres de faire comme vous l'entendez.

« Achille LEPELIER, conseiller municipal, II. SEBASTIEN, MILBÉO, HENRI, A. WETTEAU, L. KOWALSKI, commissaires de la Fédération, H. THIERIN, C. DOOMS, A. SIMON, II. CARRETTE, J. BARDON, J. PAULIN, H. VERLETTEN, L. THÉRIENKX. »

Les arrestations

Quelques arrestations ont encore été opérées aujourd'hui. Voici la liste des personnes arrêtées:

Georges Dumont, âgé de 30 ans, employé à Lille; Henri Tassart, 44 ans, homme de peine à Roubaix; Jean-Baptiste Delcourt, 19 ans, rattaché à Roubaix; Louis Roman, 21 ans, apprenti à Annappes; Emile Costant, 22 ans, apprenti à Roubaix.

Ces différentes arrestations ont été opérées pour entraves à la liberté du travail.

Vers quatre heures de l'après-midi une arrestation assez importante a été faite au pont de Watrelon.

Un factionnaire du 43^e de ligne ayant voulu empêcher un chauffeur, Louis Lechantre, de pénétrer dans un atelier où on travaillait, ce dernier a grossièrement insulté le gendarme Arnould qui était venu au secours du factionnaire.

Tous les grévistes arrêtés ont été interrogés dans l'après-midi par le parquet de Lille.

Les prisonniers ont été conduits dans une voiture à Lille, par le train de 6 h. 11.

Place de la gare, il y avait à ce moment six à sept cents personnes. Le peloton de chasseurs, qui escortait la voiture a été obligé d'exécuter plusieurs charges pour frayer un passage à la voiture.

La réunion des mécaniciens

Les ouvriers mécaniciens ont tenu, lundi matin, une réunion pendant laquelle les ouvriers prêtres Vandepitte et Milbéo, leur ont vivement conseillé de reprendre le travail et de formuler leurs réclamations, tout en continuant à fréquenter leurs ateliers.

Les citoyens Vandepitte et Milbéo ont aussi déclaré que, si les mécaniciens continuaient la grève, ils se verraient forcés de les abandonner et de ne plus s'occuper de leurs intérêts.

La réunion de l'estaminet du « Chinois »

Depuis le matin on avait annoncé qu'une conférence serait donnée à cinq heures dans l'estaminet du Chinois, Place Sébastopol, par MM. Bruet et André Gélis, délégués de la Bourse du Travail de Paris.

La réunion devait d'abord être privée et particulière aux ouvriers de la métallurgie, mais comme de nombreux groupes d'ouvriers de tous corps de métier se présentaient, on résolut de faire une réunion publique.

Mais le cas n'avait pas été prévu et la déclaration qui devait être faite vingt-quatre heures à l'avance, avait été omise.

On ne savait donc pas à 5 heures si la réunion serait bien tenue ou privée, ou même si elle aurait lieu. Des délégués spéciaux furent envoyés à l'administration municipale, qui accorda l'autorisation d'une réunion publique.

A cinq heures 1/4, la salle contenait environ 350 personnes.

A cinq heures et demie, M. le docteur Langillière, conseiller municipal, fait son entrée, puis quelques instants après M. E. Moreau, député.

M. Hervé Milbéo, conseiller prud'homme monte à la tribune et demande à l'assemblée de vouloir couronner un bureau.

M. Hervé est acclamé président et les assistants lui donnent pour assesseurs MM. Gaudy et Quesnoy.

Le Président prend la parole et demande que l'on veuille bien attendre quelques instants. On est allé à la gare chercher MM. Bruet et André Gélis, qui arrivent de Bruxelles, — puis il donne la parole à un délégué de Tourcoing.

Ce délégué monte à la tribune et expose aux ouvriers malheureux les conditions suivantes qui auront été proposées par les ouvriers de Tourcoing et adoptées par un patron: réduction de la journée de travail à 10 heures; augmentation de 20 0/0 des salaires.

Pour les heures supplémentaires, augmentation de 50 0/0 jusqu'à 11 heures, au-dessus de 11 heures ainsi que les dimanches et jours fériés, augmentation de 100 0/0.

L'orateur demande à l'assemblée si les ouvriers peuvent reprendre le travail, dans les ateliers dont les patrons auront accepté ces conditions.

L'assemblée répond affirmativement, pourvu toutefois que ces conditions soient affichées dans les ateliers, et qu'une copie en soit adressée aux conseillers prud'hommes.

Dans les établissements où ces conditions ne seront pas acceptées, les ouvriers doivent continuer la grève.

Mais le citoyen Gélis arrive; il est alors six heures. Le Président annonce aux assistants que le délégué de la Bourse du travail est dans la salle et va commencer sa conférence.

En effet, le citoyen Gélis gravit les marches de la tribune, et après place, à côté du bureau, M. Gurguallé, commissaire de police qui a ceint son écharpe.

Le délégué parisien s'étend principalement sur les revendications qui ont présidé aux marches de la semaine dernière et sur les moyens de les obtenir: En formant des syndicats d'abord, et en réclamant des députés des lois qui régissent le travail. Il demande du calme, et dit qu'il a cette seule condition on arrivera à un résultat.

Quant à la question du jour: La grève, il ne donne aucun conseil, toutefois, s'écrit-il, la grève est un instrument dangereux dont on ne doit se servir que quand l'on peut et que l'on sait à quel point.

Après le discours de M. Gélis, un assistant demande à la parole; elle lui est donnée immédiatement.

C'est un inconnu qui ne veut même pas donner son nom. Il débute par dire qu'il apporte aux grévistes de Roubaix les encouragements et les compliments de leurs camarades du Pas-de-Calais.

Puis, dans un discours qui, au moins violent, il excite les ouvriers à continuer la grève, à prendre ce qui leur manque, pain, viande, vêtements, etc. et lance les diatribes les plus véhémentes à l'adresse des patrons, auxquels il reproche tous les méfaits imaginables.

Tout pour lui est méprisable: gouvernement, armée, patrons, capitalistes, chambre des députés etc., etc.

Il termine enfin par les cris de: Vive la grève! vive la révolution sociale!

Il descend de la tribune et disparaît de la salle immédiatement.

C'est M. Moreau, député, qui répond au président orateur; il refait à peu près les discours de M. Gélis, aux idées duquel, dit-il, il se rallie complètement.

Il compare la situation de patrons à ouvriers à celle de puissance à puissance. En Europe, dit-il, toutes les puissances sont sur le pied de guerre et se méfient les uns des autres. Dans les ateliers, la même situation existe: il y a méfiance entre patrons et ouvriers.

« Commencez par vous syndiquer, par étudier la question sociale puis vous agirez.

Quant à la grève actuelle, je vous laisse libres de juger de vos forces: agissez au mieux de vos intérêts. On vous apportera les compliments de vos frères du Pas-de-Calais, mais on ne vous a pas dit qu'on vous apporterait du pain.

« Je ne puis pas vous donner de conseil, car je n'ai pas encore étudié la question, et je suis venu à Roubaix pour l'étudier.

« Il y a un an que vous l'étudiez, et un assistant du milieu de ses électeurs quand il y a du danger. — Je suis désolé, répond M. Moreau.

« Oh! vous, vous êtes toujours désolé, réplique vivement le citoyen Derzelle (Hilarité générale).

C'est à peine si l'on écoute M. Moreau expliquer ces mots obscurs et justifiés.

Un assistant succède à M. Moreau et dit que les ouvriers n'ont besoin ni de députés ni de conseillers municipaux ou autres pour présenter leurs réclamations. C'est nous mêmes qui devons réclamer, dit-il, car c'est nous seuls qui sommes en jeu.

La séance est levée à 7 h. 1/2.

La soirée

La soirée de lundi a été aussi calme que l'après-midi. Les patrouilles ont continué jusqu'à dix heures.

M. le Préfet, M. le procureur général, le Parquet de Lille, sont partis vers neuf heures et demie.

Le travail a été repris lundi soir, dans plusieurs peignages. On croit qu'un grand nombre d'ouvriers retourneront, ce matin, mardi, dans les ateliers.

Une trentaine de cavaliers seront postés mardi matin à la « Justice », entre Roubaix et Launoy.

La journée de mardi

Dès cinq heures du matin, de nombreux groupes d'ouvriers n'ont cessé de stationner devant les différents établissements. Il était à dire que beaucoup d'ouvriers ne sont tout simplement pas allés au travail. Malgré cela le calme le plus absolu n'a cessé de régner.

A trois heures et demie, le général Bidault s'est arrêté sur le perron de l'hôtel de ville.

M. Corbière, lieutenant de gendarmerie, assisté de ses archers de logis et de ses brigadiers, se trouve également sur pied dès la première heure.

Aucun incident important n'a été produit à l'heure habituelle de la rentrée dans les ateliers.

Toutefois un fait qui n'est autre que signalé à cet égard: les ouvriers de la maison Skine et Devalle, au nombre de quarante, étaient décidés dès lundi matin, à reprendre le travail; mais quelques meneurs s'étant approchés d'eux et leur ayant fait entendre que s'ils travaillaient, ils ne seraient pas ou seraient, ils ont décidé de ne rien faire.

Ce matin, à six heures, les ouvriers de cet établissement se sont réunis près de l'église Saint-Sépulchre et sont entrés en corps dans les ateliers, de façon à intimider les meneurs.

Il y a lieu de remarquer que dans bon nombre d'établissements, le même fait s'est représenté et que si les ouvriers ont hésité à reprendre le travail plus tôt, ils ont uniquement agi dans la crainte de déplaire à certains meneurs.

L'arrestation d'Henri Carrette

Vers six heures le bruit se répandait à Roubaix que le citoyen Henri Carrette avait été arrêté dans la nuit.

Cette nouvelle parcourut en quelques instants toute la ville: ajoutons qu'elle était exacte.

A cinq heures du matin, M. Barroyer, commissaire central, se présentait avec deux agents de la sûreté, au domicile du citoyen Henri Carrette, rue de l'Alma.

Trente agents de police avaient été postés dans les rues de l'Alma, de St-Vincent de Paul et de la Redoute pour en surveiller toutes les issues.

Quand M. Barroyer frappa à la porte de l'estaminet tenu par Henri Carrette, ce dernier, qui était levé depuis quelques instants seulement et se trouvait dans sa cuisine, vint immédiatement ouvrir.

En voyant de la police, il ne perdit pas contenance et s'informa des motifs de cette visite matinale.

M. Barroyer lui répondit qu'il était porteur d'un mandat d'amener, délivré par M. le Procureur général de la Cour d'Appel de Douai, pour excitation à la grève. Le citoyen Carrette garda le silence, et sur l'ordre qui lui fut donné, il suivit les quatre agents de police qui se trouvaient sur le trottoir, et fut conduit à la gare d'où il a été dirigé sur Lille à cinq heures vingt.

Lille a cinq heures vingt.

Plusieurs autres agents procédaient pendant ce temps à une perquisition complète dans toutes les chambres de la brasserie sociale, tenue par le citoyen Henri Carrette.

Aucun papier compromettant n'a été trouvé. Une caisse que les agents n'avaient pu ouvrir et qui a été envoyée à la mairie où le procureur de la République a opéré le dépouillement des lettres qu'elle contenait, n'a amené la découverte d'aucun faitum séditieux.

Il paraîtrait que cette caisse renfermait uniquement des correspondances, des factures et des articles du journal le *Porquet*. On sait en effet qu'il y a six mois, Henri Carrette était gérant de ce journal.

A la gare de Roubaix, Henri Carrette aperçut qu'il avait gardé un troussseau de clef; il le remit à la bibliothèque, avec prière de le porter chez lui.

Une perquisition au local 'l'Avenir'

Pendant que M. Barroyer se trouvait au domicile du citoyen Carrette, une autre perquisition était opérée au local du *Parti ouvrier*, rue Vallon.

A cinq heures et demie, des pelotons d'infanterie étaient placés aux angles de la rue Vallon, du côté des rues des Anges et Jacquard, et aucun passant ne pouvait y circuler.

M. Horber, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, accompagné d'une vingtaine d'agents, s'est présenté, peu de temps après, au local, et a déclaré au citoyen Leveugle, le gérant de la société, qu'il était, par M. le procureur général, d'y faire des perquisitions.

M. le commissaire de police a donné l'ordre à ses agents de tout ouvrir de force, M. Leveugle n'ayant pas sur lui les clefs ni des armoires, ni des bureaux, ni des pupitres.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que cette arme faisait partie de l'uniforme de son fils, qui est membre d'une société municipale de Roubaix.

Après les recherches faites, on a ouvert d'important; ils n'ont trouvé qu'une liste des ouvriers de la maison Florin, qui veulent se syndiquer, ainsi que des factures portant la signature du citoyen Riveaux.

Après cela a été ramassé derrière une armoire: questionné sur l'usage qu'il en voulait faire de cette arme, le citoyen Leveugle a répondu que